3. NOTRE FONCTIONNEMENT

Lieu : rue des Erables (à côté de la Maison de l'Enfance)
Tél. 01.34.77.54.15

- C'est une **structure « semi-ouverte »** permettant aux jeunes d'arriver et de repartir selon leurs désirs. **Quand ils en sortent, ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Equipe d'Animation et de la Municipalité**. Les parents peuvent vérifier la présence de leur enfant, en appelant au Club ou en venant voir le responsable : Pascal GIMENEZ et ses collègues : Mohamed OTMANI et Lucie GAILLEMARD.

- Le club est généralement ouvert de **18h00 à 22h30** sauf programme spécial et sorties où les participants doivent se rendre sur les lieux de rendez-vous par leurs propres moyens et prévoir leur retour aux heures indiquées.

- La municipalité et l'équipe d'animation se dégagent de toute responsabilité, en cas de dégradation, de perte ou de vol, d'objets précieux personnels (ex : portables, enceinte, play-station, jeux vidéo, drone, PC, vêtements de marque, scooter, vélo, skate, over-board …)

- Apportez dans un sac, des affaires qui ne craignent pas (pour les grands jeux en extérieur) + 1 lampe torche ou frontale.

- N’oubliez pas d’**apporter votre repas**, les soirs où nous sommes au Club. Un micro-ondes, un four et des plaques chauffantes sont à votre disposition ainsi qu’un barbecue.

- La soirée commence souvent par un **débat de société** et d’actualité (un « POUR ou CONTRE ») pour apprendre à écouter les autres, s’exprimer, argumenter, se cultiver…Pour favoriser la communication, nous vous demanderons d’**éteindre vos portables**, durant ce petit temps d’échanges. Nous pouvons aussi, réfléchir sur un Projet …

  - ***Un projet PHOTO en noir et blanc*** *(affiches-portraits et décoration du club) sera le fil conducteur de cette année.*

INSCRIPTIONS :

Seuls les 36 premiers inscrits pourront participer, les suivants seront sur liste d’attente. Les inscriptions et le règlement des activités s’effectuent en Mairie avec le coupon-réponse.
Une adhésion annuelle de **15 euros**, sera demandée.

PS : pour des contraintes administratives, les inscriptions aux activités seront enregistrées en une seule fois. Aucune inscription supplémentaire ne saurait intervenir en cours de semestre.